

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2018

Le Centre LGBT Paris Ile-de-France a tenu son Assemblée Générale Extraordinaire annuelle le Samedi 21 Avril 2018.

Le quorum (1/4 des membres à jour de cotisations) est atteint avec :

67 votant.e-s (24 personnes morales et 43 personnes physiques, présentes ou représentées), parmi lequel.le-s :

- ▶ 39 adhérent.e-s présent.e-s (14 personnes morales et 25 personnes physiques)
- ▶ 28 adhérent.e-s représenté.e-s (10 personnes morales et 18 personnes physiques).

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

13h15 : Accueil des participant.es, émargements, remise des documents préparatoires

14h12 : Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par la Présidente

Sont nommé.e-s

- ▶ Présidente de séance : **Flora BOLTER** (Présidente)
- ▶ Secrétaires de séance : **James Camille LEPERLIER** (Secrétaire Général.e) et **Maramé KANE** (Secrétaire Générale Adjointe)
- ▶ Assesseurs : **Marie-Pierre STURLER** (Trésorière), **Béatrice BENYOUNES** (Membre du bureau) et **Jean-Marc BARBIER** (Membre du bureau)

Appel parmi les participant.e-s quant à d'éventuelles remarques ou questions diverses

Hervé Latapie, adhérent au Centre, souligne le non-respect des délais prévus dans les statuts pour ce qui est :

- De l'envoi des convocations
- Du Rapport Moral
- De la Déclaration de Politique générale
- Du Rapport d'Activités

Lesquels auraient dû être diffusés et consultables au Centre trois semaines avant la date de l'Assemblée Générale.

Flora Bolter précise que les textes ont été discutés au préalable en Conseil d'Administration mais n'ont effectivement pas été envoyés dans les délais impartis par les statuts.

Présentation de l'ordre du jour :

Présentation des travaux de révision des statuts et des modalités de mise en place

Il sera donc exclusivement mis l'accent lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur les statuts.

Flora BOLTER propose de débattre des statuts ce jour, mais de les voter uniquement lors de l'AG Extraordinaire prévue en Juin.

Vincent Viktoria STROBEL (Bi'Cause) émet son accord.

Pas d'objection dans l'assemblée sur le fait de débattre des amendements proposés concernant les statuts ET de les valider lors d'une nouvelle AGE en Juin.

Flora BOLTER ouvre la conversation et remet en contexte.

Il a été convenu par le Bureau, sous validation par le CA, que :
Étant entendu qu'une convention pluriannuelle est en cours de négociation avec la Ville de Paris ;
Étant entendu que sont présentement discutés des libérations d'espace de même que des réductions budgétaires sur Paris ;
Étant entendu que pourrait être éventuellement proposé au Centre une relocalisation dans les espaces de la Mairie du 3^{ème} ou 4^{ème} arrondissement ;
Étant entendu que le Centre a fait entendre ses exigences en cas de relocalisation : lieu non loin des Halles (car station routière centrale à Paris et à l'IDF), espace d'une surface supérieure au égale à celle de la Rue Beaubourg, accessible de plein pied, avec des espaces propres à la bibliothèque, aux archives propres du Centre, à la salle d'écoute ;

Il a paru pertinent de mettre l'accent au niveau des statuts sur la clarification des missions déjà effectuées au Centre pour être en accordance avec toutes demandes et actions présentes et futures.

Il a donc été décidé de revoir les amendements un par un, et de discuter de la proposition de Bi'Cause, au sujet des questions relatives aux personnes intersexes.

Flora BOLTER rajoute que les remarques de Bi'Cause sont très pertinentes et doivent être prises en compte (tout en veillant à ne pas usurper la parole des principaux-aes intéressé-e-s, notamment au sujet des bébés intersexes, d'autant plus dans un contexte où il y a très peu d'associations intersexes dans le monde associatif LGBT+).

Amendement N°1

Présentation de l'amendement par Flora BOLTER.

L'amendement 1, portant sur l'Institution et l'Objet, représente les enjeux auxquels le Centre fait face.

La mission d'accompagnement des personnes victimes, déjà de fait exercée par le Centre, n'apparaît pas dans les objets du Centre, en particulier s'agissant de la possibilité d'un accueil téléphonique. Il semble important de pouvoir mentionner ce point explicitement parmi les objets du Centre, afin de consolider la nécessité pour le Centre de pouvoir disposer des outils et espaces nécessaires pour mener à bien cette mission.

Amendement n°1

Par rapport à la version en vigueur, adoptée en assemblée générale le 9 avril 2016

Texte actuel

Article 1 « Institution et objet »

Après « Le Centre a pour objet de mener, organiser, ou soutenir toute réflexion, action, initiative, événement ou intervention : »

Il est proposé d'ajouter un alinéa supplémentaire entre « de lutte contre toute violence, exclusion et discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre » et « de prévention des risques sanitaires comme la contamination par le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles » le texte ci-dessous (nouvel alinéa) :

Proposition d'insertion

« visant à accompagner les victimes de violences ou de discriminations et à faire valoir leurs droits, notamment par le biais d'une assistance téléphonique, de groupes de paroles ou d'actions de visibilité et de libération des paroles et des écoutes »

Questions-réponses avec les participant·e·s

Olivier BERTRAND, membre du CA, fait savoir à l'Assemblée ses craintes de marcher éventuellement sur les plates-bandes de SOS Homophobie pour ce qui est des écoutes.

Flora BOLTER précise qu'il ne saurait en être le cas, d'autant plus que l'amendement a été demandé par SOS au Conseil d'Administration, en guise de clarification fort utile.

Face à d'autres remarques de l'Assemblée s'interrogeant sur la nécessité de préciser ces points, Vincent Viktoria STROBEL (Bi'Cause) rappelle qu'il est certes important d'être généraux dans les formulations, mais tout en restant précis, afin d'anticiper tout frein pour s'en prévaloir à l'avenir.

Flora BOLTER rappelle que lesdits amendements seront envoyés sur toutes les listes emails pour que tou·te·s les adhérent·e·s puissent en prendre connaissance.

Pas d'autres commentaires de l'Assemblée.

Amendement N°2

Présentation de l'amendement par Flora BOLTER.

Par le fonctionnement de sa bibliothèque, le Centre est engagé dès l'origine dans une mission de recueil et de mise en valeur de la littérature artistique et scientifique concernant les personnes LGBT. Il a renforcé cette dimension en gérant depuis fin 2016 un box permettant la mise à l'abri d'archives LGBT+ en risque de disparaître. Si cette dernière activité est transitoire dans l'optique des concertations actuelles autour de la création d'un centre d'archives LGBT+ à Paris, il apparaît néanmoins qu'une mention plus claire de la vocation du Centre à participer à ces initiatives serait de nature à donner une assise plus grande au renforcement des actions de la bibliothèque et à la participation du Centre aux initiatives inter-associatives engagées dans le cadre des réflexions existantes sur les archives et mémoires LGBT+.

Amendement n°2

Par rapport à la version en vigueur, adoptée en assemblée générale le 9 avril 2016

Texte actuel

Article 1 « Institution et objet »

Après « Le Centre a pour objet de mener, organiser, ou soutenir toute réflexion, action, initiative, événement ou intervention : »

Il est proposé de modifier la rédaction du dernier alinéa, « de valoriser un environnement social et culturel favorisant la reconnaissance, la visibilité et l'épanouissement des modes de vie des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans ou de toute autre personne en interrogation sur son orientation sexuelle ou son identité de genre »

Proposition de nouvelle rédaction

« de valoriser un environnement social et culturel reconnaissant pleinement les contributions, histoires et visibilités des personnes et mouvements lesbiens, gais, bi, trans ou celles de toute autre minorité de genre ou d'orientation sexuelle, notamment par le recensement, la collecte et la mise à disposition d'ouvrages et fonds bibliographiques, audios, audiovisuels et par la participation à la valorisation des mémoires personnelles et collectives des personnes et mouvements LGBT+»

Questions-réponses avec les participant-e-s

Hervé LATAPIE, adhérent, prend la parole et rappelle le contexte souvent houleux de ces dernières années concernant les archives LGBT et la position fluctuante de la Mairie de Paris à ce sujet, de même que l'existence d'un Collectif créé sur cette question.

Vincent Viktoria STROBEL, (Bi'Cause), intervient par la suite pour donner son accord quant à l'amendement proposé, tout en signifiant que Bi'Cause a également intégré le Collectif. Vincent Viktoria STROBEL précise également qu'il faut voir cet amendement dans une portée/dimension plus générale, plus large.

Christine ROUGEMONT, membre du CA, évoque aussi les limites du système d'archives LGBT et s'interroge comme suit :

- Risques de débordement
- Vraie position de la Mairie
- Propriété des archives
- Utilisation faite des ordinateurs et scans reçus par le Centre de par la DILCRAH
- Ressources humaines disponibles et fiables (peut-on tout mettre en les mains de bénévoles non spécialisés dans l'archivage ?)

De plus, Christine ROUGEMONT propose de revoir comme suit la formulation :

« Le Centre **a pour objet** de mener, organiser, ou soutenir toute réflexion, action, initiative, événement ou intervention : » par « Le Centre **contribue** à mener, organiser, ou soutenir toute réflexion, action, initiative, événement ou intervention : »

Cette proposition de modification sera discutée ultérieurement.

Christine ROUGEMONT clôt la discussion en proposant de créer des synergies entre tou-te-s sur cette question.

Amendement N°3

Présentation de l'amendement par Flora BOLTER.

Les actions de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et particulièrement de prévention du VIH/sida ont toujours été et doivent rester centrales aux actions de santé du Centre. Cependant, la politique du Centre en matière de santé des personnes LGBT+ dépasse du cadre simple de « la prévention des risques sanitaires » représentés par ces infections, notamment parce que le Centre promeut une approche de la santé en ligne avec les recommandations de l'OMS, c'est-à-dire s'attachant à la santé globale et aux effets plus larges de toutes les LGBT-phobie sur les autres enjeux de santé (estime de soi, addictions, isolement...). Il s'agit d'une optique de promotion de la santé et non seulement d'une optique de prévention des risques sanitaires. Le réseau santé LGBT du Centre propose également des bonnes pratiques en matière d'accueil des personnes LGBT+ par les professionnel·les de santé, axe important pour l'amélioration de l'offre de soins.

Amendement n°3

Par rapport à la version en vigueur, adoptée en assemblée générale le 9 avril 2016

Après « Le Centre a pour objet de mener, organiser, ou soutenir toute réflexion, action, initiative, événement ou intervention : »

Il est proposé de modifier la rédaction du troisième alinéa, « de prévention des risques sanitaires comme la contamination par le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles »

Proposition de nouvelle rédaction

« de promotion de la santé des personnes LGBT et d'une offre de soins respectueuse de leurs vécus et attentes ; et en particulier de prévention des risques sanitaires comme la contamination par le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, les troubles et atteintes à la santé physique et psychologique ou à l'intégrité de toute personne en lien avec son orientation sexuelle ou son identité de genre »

Hervé LATAPIE, adhérent, rappelle le délai très court de transmission des documents. Il déplore également que n'aient pas été impliquées dans la réflexion les associations membres et professionnels de la santé.

Hervé CALDO confirme le délai de transmission court, mais souligne toutefois que les efforts restent maintenus en matière de luttres contre le VIH et les IST. Il souligne également qu'il est important que l'accent soit mis sur la santé mentale, psychique.

Un membre de l'Assemblée demande également à inclure la réduction des risques liés à l'usage de drogues récréatives.
L'Assemblée valide cet ajout.

Élise ESCALLE (ANT) souhaiterait rajouter à l'amendement la dépathologisation de l'identité de genre.

Flora BOLTER propose de rajouter cet amendement non pas au point Santé, mais de rajouter un alinéa aux statuts.

Pas d'objection de l'Assemblée sur ce point.

Flora BOLTER propose pour conclure de ne pas évoquer l'amendement 4, étant donné qu'il traite uniquement de la forme, et de délibérer à la suite sur l'amendement 5.

Pas d'objection de l'Assemblée sur ce point.

Amendement N°5

Flora BOLTER laisse la parole à Vincent Viktoria STROBEL (Bi'Cause) concernant la présentation de l'amendement.

Vincent Viktoria STROBEL (Bi'Cause) souhaite intégrer les questions relatives aux personnes intersexes : droits des personnes, visibilité, lutte contre les discriminations à leur rencontre :

Par rapport à la version en vigueur, adoptée en assemblée générale le 9 avril 2016

Exposé des motifs

Bi'Cause propose de positionner nettement le Centre LGBT Paris Ile-de-France sur les droits des personnes intersexes, dans les statuts.

Remarque :

La question de la dénomination (LGBTI ?) pourra soit être intégrée dans les statuts, soit faire l'objet d'un vote de principe de l'AG pour l'étude de la communication la plus pertinente en la matière.

Texte actuel

Article 1 « Institution et objet »

Après « Le Centre a pour objet de mener, organiser, ou soutenir toute réflexion, action, initiative, événement ou intervention : »

Il est proposé d'ajouter un dernier alinéa supplémentaire



Proposition d'insertion

de respect des droits des personnes intersexes notamment à l'intégrité physique et corporelle et à l'autodétermination du genre, de promotion de leur visibilité, et de lutte contre toute discrimination à leur encontre.

Flora BOLTER rappelle que le Centre ne dispose pas d'associations membres sur la question Intersexe, mais donne son accord sur le principe.

16h25 : Clôture de l'AGE

Les points de l'ordre du jour ayant chacun été abordés, la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Avril 2018 est levée.

Tou-te-s les participant-e-s sont invité-e-s à émarger pour l'Assemblée Générale Ordinaire qui va suivre.

La Présidente de séance

Flora BOLTER

Les Secrétaires de séance

Maramé KANE

James Camille LEPELIER

Les Assesseurs de séance

Jean-Marc BARBIER

Béatrice BENYOUNES

Marie-Pierre STURLER